

La noix, une filière en recherche d'identité

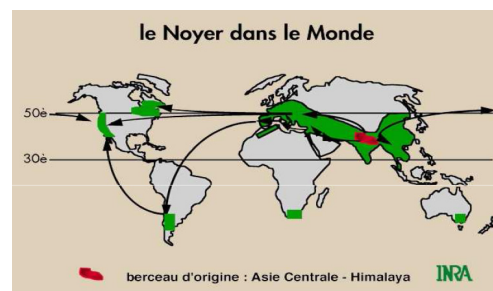
La production mondiale de noix

En 10 ans (de 2009 à 2019) la production annuelle mondiale de noix a doublé passant de **2 à 3,6 millions de tonnes**. (source : FAO)

Les principaux producteurs sont la Chine, les Etats-Unis (Californie), L'Iran, la Turquie, le Mexique et l'Ukraine ; **ces 7 pays totalisent plus de 87 % de la production mondiale**.

Les Etats-Unis (Californie) et le Chili étant les exportateurs de noix le plus importants.

La France, avec une production de 37000 tonnes, devancée depuis peu par le Chili et la Roumanie, est passée en quelques années du rang du 6^e à 9^e producteur mondial ; mais **la France se situe tout de même au 4^e rang mondial** derrière les Etats-Unis, le Chili et le Mexique pour les **exportations de noix coques** alors qu'elle occupait 2^e place en 2015.



Production mondiale 2018, en tonnes (sources FAOSTAT 2020)

Chine	1 586 367
États-Unis	613 260
Iran	409 562
Turquie	215 000
Mexique	159 535
Ukraine	127 190
Chili	83 835
Roumanie	56 053
France	37 347

Ouzbékistan	35 484
Inde	32 500
Grèce	31 860
Égypte	24 081
Allemagne	18 423
Argentine	18 412
Moldavie	18 247
Bélarus	16 997
Espagne	15 176

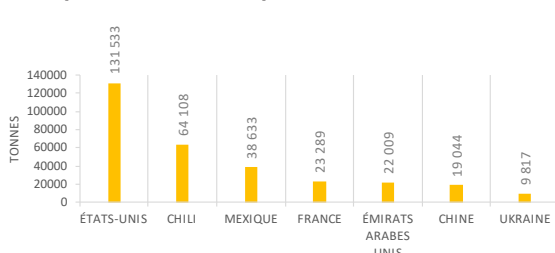
Pakistan	14 618
Maroc	12 467
Italie	12 173
Azerbaïdjan	11 745
Afghanistan	10 804
Serbie	9 772
Pologne	8 477
Népal	8 213
Brésil	7 373

Kirghizistan	6 795
Bosnie-Herzégovine	6 301
Autriche	5 938
Hongrie	5 770
Géorgie	5 700
Bulgarie	5 116
Autres pays	31 916
TOTAL	3 662 507

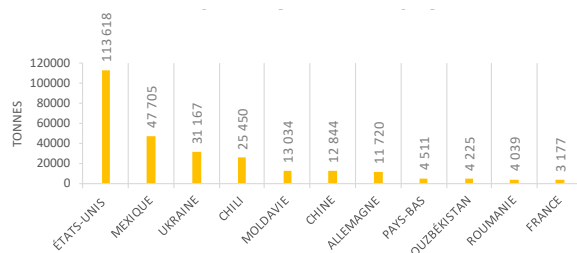
Exportations

Il ne s'exporte à travers le monde que 335 000 tonnes de noix coque soit à peine 9 % de la production mondiale.

Exportations noix coque dans le monde en 2018



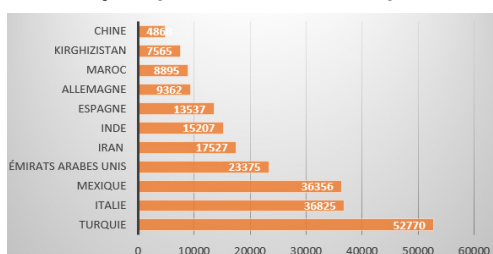
Exportations cerneaux de noix dans le monde en 2018



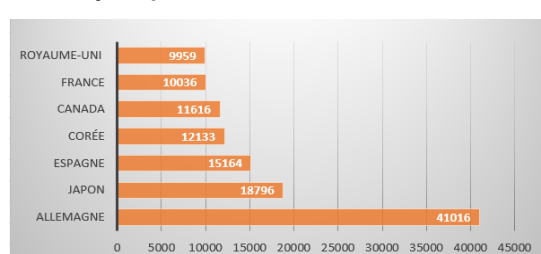
Importations

Les importations de noix coque ne concernent quasiment pas la France puisque en 2018 seules 400 t de noix coques ont été importées (80^e place). Par contre, en 2018, la France importait plus de 10 000 t de cerneaux de noix (soit l'équivalent de près de 22 000 t de noix coque – rappelons que la production annuelle moyenne de noix est de 35 000 t à 38 000 t).

Pays importateurs de noix coque



Pays importateurs de cerneaux de noix



Au niveau européen

La France, avec une production de 37 000 tonnes en 2018, a perdu sa place de 1^{er} producteur européen au profit de la Roumanie suite à d'importants programmes de nouvelles plantations depuis plus de 15 ans.

Principaux pays européens producteurs de noix en 2018 (tonnes)

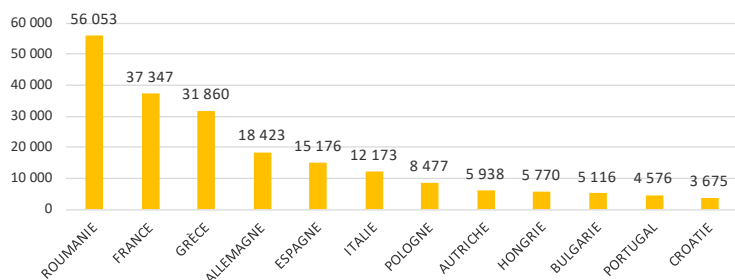


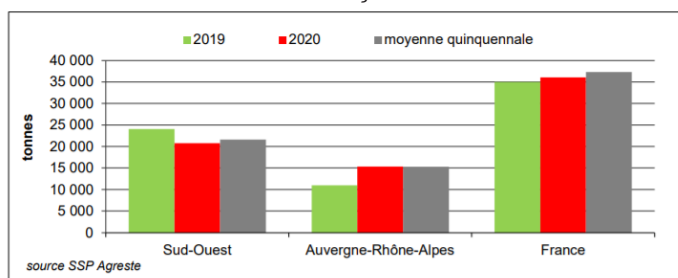
Photo D. Méry

Au niveau national et régional

La Dordogne (23 % du volume national) est le deuxième verger après l'Isère.

Source : FranceAgriMer 2021

Production française de noix



source SSP Agreste

Les échanges de noix coques

(En tonnes)	2018	2019	2020
Exportations	23 289	25 396	20 243
Importations	396	209	197
Solde	22 893	25 187	20 046

Source : Douanes françaises

Les échanges de noix cerneaux

(En tonnes)	2018	2019	2020
Exportations	3 177	3 258	3 149
Importations	10 036	11 978	10 877
Solde	-6 859	- 8 720	-7 728

Source : Douanes françaises

Les opérateurs de la filière

Les producteurs

Des exploitations diversifiées mais devenant plus professionnelles et spécialisées. On estime à environ 1 500 le nombre de producteurs en Dordogne pour une surface moyenne de 5 à 6 ha par exploitation (les statistiques agricoles ne prennent pas en compte les vergers de moins de 0,5 ha et ne font pas apparaître les communes comprenant moins de 3 vergers).

Les principales organisations de producteurs en Dordogne

OP	Surface 2020 sur le bassin de production ha	Production 2020 bassin de production (tonnes)	Reconnaissance sur les départements
CoopCerno	3 416	3 210	24/16/17/33/46/47
Perlim Noix	2 697	3 500	Nouvelle-Aquitaine/Centre Val de Loire/Occitanie
Promonoix	1 100	1 300	46/24/19
Périgourdine/Bitarelles	400	320	24/17/19/33

Les principaux opérateurs privés (liste non exhaustive)

DORDOGNE NOIX SARL, ETS AUSSSEL, ETS DURAND, RUISECSAS, SA PASQUET, SARL CER'NOIX, SARL EURO-FRUIT, SARL GM NOIX ET CERNEAUX, SARL LE MOULIN DE MANEYROL, SAS HUILERIE MONSALLIER, SAS SOVECOPE

L'organisation de la filière

Au niveau départemental, le **Comité interprofessionnel de la Noix et du Noyer de la Dordogne** regroupe depuis 2008 plus de 400 adhérents. Il était chargé jusqu'en 2016 de la gestion du Plan Départemental Noix au travers d'une convention avec le Conseil départemental.

Au niveau régional, le **Syndicat professionnel de la Noix et du Cerneau de Noix du Périgord** créé en septembre 1994 pour obtenir l'AOC (appellation d'origine contrôlée) "Noix du Périgord" pour la noix fraîche, la noix sèche et le cerneau de noix, est reconnu comme ODG (organisme de défense et de gestion) depuis juillet 2007. Par ailleurs, une démarche de création d'une interprofession régionale est initiée depuis 2019.

Création le 12 juillet 2021 de l'**Interprofession InterNoix Sud-Ouest**. Sa mission est de représenter et défendre les intérêts de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des collectivités, d'orienter les actions de recherche et de communication, et de permettre la concertation entre les acteurs de la filière afin de définir des orientations collectives. Elle réunit les acteurs de la filière des régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Centre Val de Loire.

Au niveau national, l'AOP (association d'organisations de producteurs) **Dynamic Noix**, constituée des principales organisations de producteurs au niveau national, est reconnue par les pouvoirs publics français le 18 janvier 2010, représente environ 60% de la production nationale. Son ambition est de créer des synergies entre les deux régions françaises de production.

L'AOP (Appellation d'Origine Protégée)

Obtenu en 2014, elle concerne **3 produits** : noix fraîches (ou primeurs), noix sèches, cerneaux et **4 variétés** : Franquette, Marbot, Corne, Granjean. C'est la seule AOP en Europe sur le cerneau de noix.

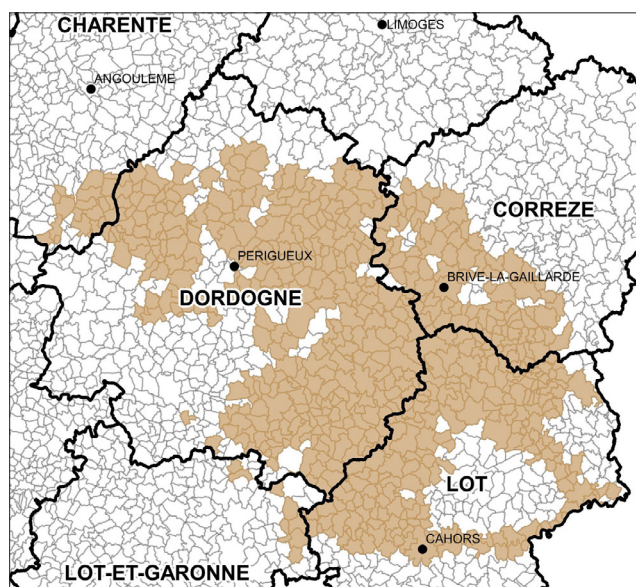
Une **AOP huile de noix** est confirmée au Journal Officiel le 17 septembre 2020 et permet de commercialiser de l'huile de noix **AOP du Périgord pour ce millésime 2020**.

La zone de production s'étend sur 306 communes (+ 6 communes pour énoisage et conditionnement).

Le cahier des charges est actuellement en cours de révision.

Zone de production de l'AOP Noix du Périgord

(Source : Inventaire AOP)



Les repères technico-économiques

Coûts moyens de plantation

Approvisionnement et irrigation		Main d'oeuvre (17 €/h)	
Année de plantation	9 ans d'entretien avant pleine production	Année de plantation	9 ans d'entretien avant pleine production
3 547 €	794 € X 9 ans = 7 146 €	70 heures. 1 190 €	40 h/an X 9 ans = 6 120 €
10 693 €		7 310 €	
TOTAL = 18 003 €			

Résultats technico-économiques – verger en pleine production

	Mini	Moyen	Maxi
Production (Kg/ha)	1 500	2 000	2 500
Prix (€/Kg)	2,00*	2,00*	2,00*
Produit brut /ha (€)	3 000	4 000	5 000
Charges d'approvisionnement (€/ha)	994	994	994
Marge sur appro (avant main-d'œuvre, irrigation, mécanisation, amortissement de la plantation) (€/ha)	2 006	3 006	4 006

Source : Référentiel technico-économique élaboré par la Chambre d'agriculture de Dordogne / Plantation rationnelle de noyers Franquette 10x10 (100 arbres/ha).

* les cours observés au début de campagne 2020 se situeraient aux environs de 2,00 €/kg de noix coque sèche.

Les points forts et les problématiques

Les points forts de la filière

- En 15 ans le verger de noyer français est passé de la 7^e à la 2^e place parmi les autres espèces fruitières.
- Sols et conditions climatiques du département particulièrement adaptés à la culture du noyer.
- Opportunité de diversification, permettant de conserver un patrimoine foncier productif.
- Aides à l'investissement possibles.
- Proximité des partenaires, structures bien développées et réseau d'expérimentation.
- Production économiquement rentable, sur des terroirs et exploitations adaptés et diversifiés.
- AOP Noix du Périgord reconnue depuis fin 2014 au niveau européen et l'arrivée en décembre 2020 de la reconnaissance AOP Huile de Noix du Périgord.
- Qualité reconnue à l'export.
- Près de 30% des surfaces en reconversion ou en AB.
- Bon accompagnement des nuciculteurs (installations, conseils technico-économiques, formations, études de projets, bulletins techniques, BSV, réseau Dephy...).
- Coût de plantation inférieur à celui d'autres filières arboricoles (pompes, kiwi, prunes...).

Les problématiques de la filière

- La noix est un produit facilement transportable entre les différentes régions de production dans le monde et donc soumis aux lois de la concurrence.
- Après une progression continue du prix de la noix de 2007 à 2017 (doublement du prix), une chute brutale (-30 %) des cours est venue casser cette dynamique.
- L'entrée en production et le retour sur investissement sont longs.
- Les aléas climatiques (longues périodes sans pluies puis précipitations diluviennes) viennent rappeler que le choix du site et du type de sol (argilo-calcaire sains) sont primordiaux.
- Une pression croissante des maladies et nouveaux ravageurs avec peu de méthodes de biocontrôle.
- L'absence de possibilité d'irrigation remet en cause certains projets du fait de refus d'autorisation de création de retenues d'eau.
- L'atomisation des différents acteurs de la filière pouvant être un frein pour accéder aux marchés à l'exportation
- La production de cerneaux peu compétitive (contrairement au secteur noix coque) du fait du coût de la main-d'œuvre.
- La filière peu organisée est depuis trop longtemps absente du développement du marché intérieur.

Le financement de la filière

- **Au niveau national**, FranceAgriMer finance le plan de rénovation des vergers. Investissements éligibles, taux 20 %, priorité des dossiers (voir modalités 2021).
- **Au niveau départemental**, le Conseil départemental finance les nouvelles plantations. Investissements éligibles : plantations, protection des plants contre le gibier, tuteurs, taux 25 % (+ 15 % pour les jeunes agriculteurs et les nouveaux installés et les exploitations en Agriculture Biologique).
- **Au niveau régional** : possibilités d'aides pour les porteurs de projets de transformation et de vente en circuits courts (se rapprocher de la Chambre d'agriculture pour les modalités).
- **Aides spécifiques liées à la production biologique** (se rapprocher de son conseiller).



Les actions Chambre d'Agriculture

- Appui technico-économique aux producteurs et porteurs de projets.
- Animation depuis 13 ans du Groupe technique Noix Sud-Ouest qui regroupe l'ensemble des conseillers(ères) des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, de la Station expérimentale de la Noix de Cressy (46) et des Organisations de Producteurs. Réalisation collégiale de 15 à 16 bulletins techniques par an.
- Création et animation depuis 2017 du Réseau DEPHY Noix Dordogne et organisation de journées techniques.
- Nouvel appel à projet Réseau DEPHY Noix Dordogne accepté pour la période 2022-2026.
- Accompagnement de l'AOP noix du Périgord.
- Participation au Bulletin de Santé du Végétal Noix Sud-Ouest et au réseau de lutte contre la mouche du brou.
- Réalisation de diagnostics et suivi technique pour les exploitations en Agriculture Biologique.
- Mise en place et animation de 2 formations par an (février et juin) sur la conduite du noyer.
- Participation et/ou organisation missions enquête lors des aléas climatiques (gels, tempêtes...)
- Réalisation de dossiers d'aides pour les porteurs de projets de transformation et de vente en circuits courts.

Cette plaquette est réalisée grâce au concours financier :



295 Boulevard des Saveurs - Cré@Vallée Nord
COULOUNIEUX CHAMIERES
Adresse postale :
CS 10250 24060 - PERIGUEUX CEDEX 9
dordogne.chambre-agriculture.fr
Contact : Didier Méry - 06 43 48 47 51

